

Informations sur les bourses 2018/2019

La demande de bourses se fait cette année sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016. Tous les dossiers doivent être remis avant le **7 septembre 2018**

✓ Demande déjà effectuée auprès de l'Education Nationale

Si une demande a déjà été faite auprès de l'Education Nationale pour la rentrée 2018/2019, il suffira de nous remettre la notification de bourse.

✓ Pas de demande faite pour 2018/2019

Pour tous les autres élèves inscrits dans l'enseignement agricole et n'ayant pas fait la demande auprès de l'Education Nationale ainsi que les redoublants, la demande de bourse se fera avec le document CERFA n° 11779*04 remis par l'établissement ou téléchargeable sur internet à cette adresse :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11779.do

✓ Simulations bourses pour 2018/2019

Afin d'évaluer votre possibilité d'obtenir une bourse, une simulation peut être effectuée sur le site Internet à l'adresse suivante www.simulbourses.educagri.fr

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter.